

FPPV: FACILITEUR DE PROJETS ET PARCOURS DE VIE

Titre inscrit au RNCP
(Code RNCP 40639)

le cnam
Nouvelle-Aquitaine

Cette formation est proposée dans le cadre d'un partenariat avec le Cnam Nouvelle Aquitaine :
<https://www.cnam-nouvelle-aquitaine.fr/page-site,certificat-de-competences-fppv,158>



8 sessions mensuelles
de 3 jours en présentiel



CNAM Bègles



Infos & Inscription
Votre conseillère : Hélène DABJAT
helene.dabjat@lecnam.net

Le facilitateur de projets et parcours de vie (FPPV) soutient les familles et/ou les personnes (en situation de handicap, de fragilité sociale, etc.) dans l'élaboration et la formalisation de leur projet de vie. Il fournit les ressources nécessaires pour permettre à chacun d'exprimer ses propres choix, définir et mettre en œuvre un projet de vie global. Par son action et son rôle d'appui, il renforce l'autonomie des bénéficiaires en évitant toute interférence dans leur capacité de décision et d'action. Il contribue ainsi à la prévention des ruptures de parcours et assure un accompagnement adapté et évolutif. Cette formation répond à un besoin de certification soutenant le développement de ce métier qui consiste à être en appui à la maîtrise d'ouvrage du projet des familles/aidants et des intéressés.



PUBLIC

- Salarié ou bénévole dans les champs sanitaire, social et médico-social, éducatif, etc.



PREREQUIS

- Titulaires d'un niveau Bac +2
- et/ou d'une expérience professionnelle significative en tant que salarié ou bénévole dans les champs sanitaire, social et médico-social, éducatif, etc.



MODALITES D'EVALUATION

- La production d'un projet tutoré
- La production d'un dossier d'analyse des contextes et de leurs enjeux
- L'élaboration d'un portfolio de compétences
- La rédaction d'un rapport de stage

LES ACTIVITES DE FPPV

• Soutien à la formulation et la mise en œuvre du projet de vie

Aide à définir les besoins, les objectifs et les étapes du projet

• Mobilisation des ressources et des acteurs du territoire

Coordination avec les structures du secteur spécialisé et du droit commun (écoles, santé, logement, loisirs, etc.)

• Accompagnement à l'exercice des droits

Aide à la compréhension des dispositifs existants et aux démarches administratives

• Suivi et ajustement du projet

Évaluation continue du projet avec les bénéficiaires et proposition d'adaptations si nécessaire.

• Veille stratégique et développement des partenariats

Identification des évolutions législatives et constitution d'un réseau de professionnels

UNITES D'ENSEIGNEMENTS

- **USSA3S** : Appui à maîtrise d'ouvrage et effectivité de l'accès aux droits
- **USSA3T** : Maîtrise d'ouvrage : définition et pilotage du projet de vie
- **USSA3U** : Le système équitable de coopération comme ingénierie de l'accessibilité
- **USSA3V** : Stratégie et méthodologie d'évaluation de l'autrement capable
- **USSA3W** : Identification et entretien des compétences du FPPV en lien avec la transformation de l'offre
- **USSA3X** : Communication et légitimation du métier de FPPV
- **UASA0P** : Préparation au métier de FPPV

